



CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL.

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 et L.1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) à se rendre à l'assemblée du Conseil à la Maison rurale de Nassogne le

LUNDI 10 JUILLET 2023 à 19H.

pour délibérer sur les points suivants :

Point ajouté, en urgence, par le Collège communal :

SEANCE PUBLIQUE :

12 bis. : Modernisation du parc d'éclairage public 2023 (107 points) - Approbation du cahier des charges

Nassogne, le lundi 3 juillet 2023.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général ff,

Le Bourgmestre,

Quentin PAQUET

Marc QUIRYNEN